

DECISION
PORTANT COMPOSITION DE COMITE DE SELECTION AU TITRE DU RECRUTEMENT PAR
CONTRAT DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE ET INDETERMINEE D'AGENTS
CONTRACTUELS ENSEIGNANTS RECRUTES POUR ASSURER DES FONCTIONS
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le Directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 711-9, L. 712-9, L. 951-2, L. 954-2 et L. 954-3-2° ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 modifiée relative aux libertés et responsabilités des universités, et notamment ses articles 19 et 50 ;

VU la délibération n°2017-24 du Conseil d'Administration de l'ENSAM du 1er juin 2017 fixant le cadre de gestion des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

VU le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en formation restreinte de l'ENSAM dans sa séance du 25/06/2020, portant avis favorable sur la composition structurelle du comité de sélection mis en place au titre de la campagne 2020-2021 de recrutement des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

DECIDE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi ECC CAT 2 CDD 3 ans en Evaluation et optimisation des performances des procédés et systèmes de production pour une prise de fonctions le 01/02/2021.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	FONTAINE	Stéphane	Professeur des universités	60
M.	DANTAN	Jean-Yves	Professeur des universités	60
M.	GAJNY	Laurent	Maître de Conférences	60
M.	MERIENNE	Frédéric	Professeur des universités	63

Externes à l'établissement

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ANWER	Nabil	Professeur des universités	60
Mme	BRIL-EL HAOUZI	Hind	Professeur des universités	61
M.	ADRAGNA	Pierre Antoine	Maître de Conférences	60
Mme	DE BROSES	Emilie	Maître de Conférences	60

Article 3 : La personnalité dont le nom suit est nommée président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :
Frédéric MERIENNE

Article 4 : Le Directeur Général Adjoint Ressources et Pilotage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 juillet 2020

**Le Directeur général de l'Ecole Nationale
Supérieure d'Arts et Métiers**

Pour le Directeur Général
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines



Jean-Christophe HIBON

Laurent CHAMPANEY

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification.